

Vous accompagner dans votre gestion de l'investissement en compétences et vous aider face aux exigences de responsabilité sociale.

TOUTES ENTREPRISES

## Une gestion sur mesure qui répond à vos besoins.

OCAPIAT vous propose un **accompagnement personnalisé**, selon vos besoins, à travers une gestion soit externalisée ou une gestion réalisée en fin d'année.

Au total ce sont **trois niveaux de gestion** pour s'adapter à vos activités de formation et optimiser votre gestion :



**Simplicité** est une offre allégée pour une gestion en échanges de données informatisées (EDI) qui s'adresse prioritairement aux entreprises de plus de 50 salariés.

Vos démarches administratives sont accélérées et simplifiées en fin d'année uniquement pour des actions volontaires.

Vous aurez accès à une valorisation de vos données (salaires, ressources internes), des reportings en ligne, une gestion des documents informatisés et un accès possibles, et sous condition, aux mesures incitatives et soutien à l'investissement volontaire.



**Modernité** vous permet de nous confier la charge administrative de votre formation volontaire.

La gestion et le pilotage se fait au fil de l'eau et votre suivi à distance depuis nos services en ligne (E'espace et net-services).

Nous gérons les dossiers, réglons directement aux prestataires et réalisons les remboursements des frais à valoriser et pris en charge (salaires et frais annexes).

C'est l'assurance :

- D'optimiser le pilotage grâce à des reporting et des bilans en ligne et en direct.
- De vous accompagner dans la conception pédagogique et la mise en œuvre de vos projets
- De retrouver des conseils et une expertise territoriale



**Augmenté** vous fait bénéficier des mêmes prestations que l'option Modernité avec en plus la possibilité d'accéder à d'autres outils de pilotage vous permettant de gérer votre investissement.

Ce sont 5 options additionnelles et que vous pouvez choisir selon vos besoins :

En prévisionnel, selon vos obligations, par évaluation, sur un pilotage renforcé ou bien par un paramétrage de groupe.

Des options choisies sur l'année en fonction des services auxquels vous souhaitez accéder.

## LES 3 NIVEAUX D'OFFRE & LEURS AVANTAGES



### SERVICES



Gestion du volontaire	✓	✓	✓
Externalisation gestion plan	✗	✓	✓
Fréquence de gestion	Fin d'année	Fil de l'eau	Fil de l'eau
Nature de coûts gérés (pédagogiques, annexes, salaires)	Toutes (+ coûts de gestion interne)	Toutes selon be- soins	Toutes selon be- soins
Décharge administrative	Faible	Forte	Forte
Subrogation de paiement organismes	✗	✓	✓
Remboursement à l'entreprise	Intégral (selon base dépenses du fichier)	Intégral (hors subrogation et selon besoins confiés en gestion)	Intégral (hors subrogation et selon besoins confiés en gestion)
Simplification administrative	Forte (automatique)	Partielle (sur demande)	Partielle (sur demande)
Services en ligne	Minimum	Standard	Personnalisables
EDI	Intégral	Possible standard (fichiers salariés, dossier)	Possible spécifiques (fichiers salariés, dossier, prévisionnel, référentiel des obligations)
Approche prévisionnelle	De principe	✗	Oui optionnelle
Etats de suivi / Reportings	Minimum (en ligne)	Standard (en ligne)	Premium (à la demande et en ligne)
Suivi des parcours individualisés à 6 ans	✗	✓	✓
Evaluation des formations	✗	✗	Optionnelle
Traçabilité des habilitations salariés	✗	✗	Optionnelle
Appel d'acompte	✗	1 fois / an	1 fois / an
Soutien à l'investissement	Sur conditions	✗	✗
Frais de service	Oui (taux plancher – assiette hors salaires)	Oui (taux plancher – assiette hors salaires)	Oui (taux selon option – assiette hors salaires)

A ces niveaux de gestion peut s'ajouter un **accompagnement** à la mise en œuvre de projets de développement des compétences ou de l'alternance mais aussi la possibilité d'avoir un **accompagnement Renforcé** avec l'intervention d'un expert pour évaluer vos besoins en amont.

## Accéder aux mesures d'accompagnement

Les mesures d'accompagnement sont accordées sur chacun des niveaux de gestion : **Simplicité, Modernité, Augmenté.**

Ces mesures seront mobilisées en fonction de votre investissement dans le développement de la Formation Professionnelle Continue (FPC) ou en lien avec le développement des contrats en alternance.

Dans les deux cas, des critères quantitatifs (taux d'investissement ou nombre d'actions de formation) mais aussi qualitatifs (mise en place de projets spécifiques, innovants, utilisation de solutions digitales, types de bénéficiaires ciblés...) permettront de définir votre accompagnement.

## Besoin d'un accompagnement renforcé ?

L'accompagnement renforcé est un service répondant à une demande dans l'élaboration, l'anticipation, la mise en œuvre ou l'analyse de vos projets d'investissement dans les compétences ou de recrutement.

Cet accompagnement sera défini par un nombre de jours d'intervention du conseiller entreprise ou de l'expert et facturé sur la base d'un forfait jour.

En cas de doute, ayez le réflexe d'un accompagnement renforcé pour définir votre besoin en amont.

Si votre Conseiller Entreprises est bien identifié, n'hésitez pas à le contacter directement.

Dans le cas où vous n'avez pas encore bénéficié de nos conseils :

Vous dépendez de la direction de votre région.

Retrouvez ce contact sur [www.ocapiat.fr/ocapiat-dans-votre-region](http://www.ocapiat.fr/ocapiat-dans-votre-region)

À NOTER